

Les directeurs d'unité des laboratoires
de recherche de Montpellier
contact : anne.debant@crbm.cnrs.fr

Madame Geneviève FIORASO
Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05

Montpellier, le 5 octobre 2012

Copie à : M. Fuchs, Président du CNRS
Copie à : M. Syrota, Président de l'INSERM
Copie à : M. Houllier, Président de l'INRA
Copie à : M. Laurent, Président de l'IRD
Copie à : M. Matheron, Président du CIRAD
Copie à : M. Augé, Président de l'Université Montpellier I
Copie à : M. Robert, Président de l'Université Montpellier II
Copie à : Mme Fraysse, Président de l'Université Montpellier III
Copie à : Mme Gibello, Déléguée Régionale du CNRS DR13
Copie à : M. Cavailé, Délégué Régional Languedoc Roussillon de l'INSERM

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, la récente loi Sauvadet de mars 2012, qui vise à résorber l'emploi précaire des agents contractuels de la fonction publique, a dans les faits des effets dramatiques sur les agents contractuels des laboratoires des EPST dont le désarroi actuel ne peut pas nous laisser indifférent. En effet, alors que seulement quelques dizaines de CDD ont été transformés en CDIs au CNRS par exemple, les organismes de recherche rechignent actuellement à renouveler les CDDs de très nombreux agents contractuels après 3 ans, de peur de tomber sous le coup de la loi Sauvadet de CDIsation.

Au delà de la démoralisation, voire du désespoir, que cette attitude engendre auprès de nos collègues les plus jeunes, les conséquences sont nombreuses à la fois sur la vie de nos laboratoires et la performance de la recherche française :

(i) Une augmentation de la précarité des post-doctorants, ingénieurs et techniciens contractuels que nous avons formés dans nos laboratoires, et qui n'ont plus aucune possibilité de travailler dans la recherche publique s'ils ne réussissent pas un concours

immédiatement. Nous sommes tous extrêmement attachés à la procédure des concours nationaux pour recruter les meilleurs de chaque génération dans nos laboratoires. Néanmoins, l'augmentation très significative de la technicité associée à la nécessité d'approches multi-disciplinaires pour répondre aux questions de recherche dans la plupart des domaines a pour conséquence que la formation de nos chercheurs /techniciens est un processus long qui dépasse souvent les 3 ans fatidiques de CDD.

(ii) Une perte de compétitivité des laboratoires. Le non-renouvellement des CDDs se traduit par une perte dramatique de compétences, d'une part, sur les plateformes technologiques qui fonctionnent avec du personnel ingénieur hautement qualifié et formé, mais très souvent majoritairement en CDD, et d'autre part, dans les équipes de recherche, car 3 ans de CDD pour un post-doc sont loin de suffire pour former un chercheur. Le problème de perte de compétences se pose également sur des fonctions pérennes de support à la recherche (administration, logistique) qui sont indispensables au fonctionnement des laboratoires, mais qui sont occupés par des personnels en CDD, dont les contrats ne sont pas renouvelables.

iii) Une perte d'attractivité à l'international. L'application en l'état de la loi Sauvadet aura pour conséquence inévitable et facilement prédictible une baisse rapide des effectifs, une diminution de l'attractivité de nos laboratoires pour les jeunes et une baisse de la qualité de notre recherche dans un milieu international très compétitif. Ce point est d'autant plus criant pour les chercheurs étrangers qui ne viendront plus en France dans ces conditions, connaissant les possibilités de contrats plus longs et renouvelables dans d'autres pays.

Au vu de ce constat alarmant, nous souhaitons exprimer ici notre soutien aux CDDs qui travaillent dans nos laboratoires et sont essentiels à la compétitivité de la recherche française. Il est clair que la loi Sauvadet s'applique très mal au contexte de la recherche. Tout en étant conscients de la difficulté des arbitrages budgétaires dans la période actuelle, nous pensons qu'il est grand temps de trouver une solution pour ces personnels sans lesquels nos laboratoires ne pourront garder ni leur attractivité, ni leur compétitivité internationale.

Ne doutant pas de votre écoute sur ce problème aigü, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos sentiments distingués